



NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 84  
Présents à la séance : 39  
Représentés (pouvoirs) : 7

Date de première convocation : 03/05/2019  
Date de deuxième convocation : 10/05/2019

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 17 / 05 / 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 16 MAI 2019**

**OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)  
2019-2021 ENTRE LA REGION PACA ET LE TERRITOIRE GAPENÇAIS**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE SEIZE MAI**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 10 mai 2019 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.**

**Etaient présents ou représentés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : C. DELORME, J-P. BELLET représenté(e) par JC. VALLIER, J-F. CONTOZ, J. PUGET représenté(e) par JF. CONTOZ, M-J. DE BONNAULT, J. BONNARDEL, J-C. VALLIER, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, B. JURAND, E. NICOLAS, J-P. COLLE, R. ACHIN, J-P. DAVIN, M. JANIK, N. GARCIA, R. NOUGUIER, A. ROCHAS représenté(e) par R. ACHIN, B. SARRAZIN, C. MOREL, S. BLANC, C. ANTOINE, F. BROUX, D. GOSELIN représenté(e) par B. ROUSTANG, B. ROUSTANG

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. DE SANTINI, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, A. KUENTZ représenté(e) par RM. JOUSSELME, M. BEYNET, E. CLAUZIER, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, F. ALLEGRA, S. AYACHE, R. DIDIER représenté(e) par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, J. REYNIER, M. GAY-PARA, D. DUGELAY, J-M. ARNAUD représenté(e) par JB. AILLAUD

**Etaient excusés :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, J-P. BELLET, C. ACANFORA, J. PUGET, M. TRUC, M. HUBAUD

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : G. CHAPELLE, A. ROCHAS, E. BERDIEL, D. GOSELIN

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. KUENTZ

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, L. ALLIX, R. DIDIER, M. GUITTARD, J-M. ARNAUD

**Etaient absents :**

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, R. AQUINO, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, R. FREY, J-M. GUEYRAUD, J-P. BRIOLLE

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : F. MARY, A. IVALDY, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, C. ROGAZZO, S. DAUBOIN, J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON  
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, F. CESTER, A. MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD  
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : F. LOUCHE, P. ALLEC, M. CŒUR, C. FACHE, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, C. HUBAUD, P. BIAIS

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,  
S. GALLES, chargé de mission Urbanisme,  
L. NIVOU, chargée de mission Transition énergétique.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Bruno SARRAZIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

A travers le CRET, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Le CRET permet de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale.

Conclus pour une durée de trois ans, les contrats comportent une clause de revoyure à mi-parcours soit à une échéance de 18 mois.

Le CRET 2<sup>ème</sup> génération couvre le territoire gapençais et regroupe 4 EPCI et le Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise. La Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance est chef de file sur ce dispositif.

Les CRET 2019-2021 constituent des déclinaisons opérationnelles des axes du Plan climat « une COP d'avance » adopté par la Région en décembre 2017.

Ils reposent également sur une stratégie partagée de développement et d'aménagement sur le territoire Gapençais. Ils se déclinent en opérations prioritaires selon les cinq axes suivants du Plan climat régional :

Axe 1 : Cap sur l'éco-mobilité

Axe 2 : Une région neutre en carbone

Axe 3 : Un moteur de croissance

Axe 4 : Un patrimoine naturel préservé

Axe 5 : Bien vivre en PACA

Le SCoT avait présenté deux projets concernant la réalisation d'un Schéma des mobilités rurales et d'Opérations pilotes de programmation urbaine. Ils n'ont pas été retenus au sein de ce CRET.

Comme les quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire, le Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise doit néanmoins se prononcer sur le CRET 2019-2021.

**Les membres du Conseil syndical, décident, à 40 voix pour et 6 abstentions :**

- **d'approuver le CRET 2019-2021 entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le territoire Gapençais ;**
- **d'autoriser le Président à signer les contrats CRET 2019-2021 entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le territoire Gapençais.**

**ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.**

**Le Président,  
Benoit ROUSTANG**



